

# CAHIER DES CHARGES

## ORGANISATION

### FINALES DES COUPES

### DE LA LOIRE SENIORS

### MASCULINS/FEMININES

## Sommaire

- OBJECTIFS DU CAHIER DES CHARGES ..... page 3
- CONDITIONS D'OBTENTION DE L'EVENEMENT .....page 3
- LES OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR ..... page 4
- QUESTIONNAIRE CLUB ..... page 5

## Objectifs du cahier des charges

Le cahier des charges (CDC) du District de la Loire a pour objectif principal de décrire :

- Les acteurs
- Les besoins en infrastructure
- Les matériels
- Les moyens humains
- Les actions nécessaires

Il définit le cadre et le planning général de l'événement, ainsi que son déroulement, tant au plan du timing détaillé des acteurs que des actions qu'ils doivent réaliser.

Le cahier des charges du District de la Loire est destiné aux clubs souhaitant organiser les finales des Coupes de la Loire seniors, masculins et féminines.

## Conditions d'obtention de l'événement

### Les infrastructures et le matériel obligatoires :

Le club organisateur doit justifier d'un terrain clos, soit en gazon, soit synthétique, jouxté par un terrain d'échauffement annexe, soit deux terrains disponibles pour l'événement. Ces terrains doivent être en EXCELLENT état.

Le stade dédié aux finales doit être homologué par le District (catégorie 5), avec tribunes.

Le complexe sportif et les terrains doivent être proches d'un ou de plusieurs parking(s) de grande capacité (200 places), géré(s) par le club organisateur et susceptible(s) d'accueillir les spectateurs dans les meilleures conditions.

Un nombre de places (à définir) doit être réservé pour les membres du District, les clubs finalistes et les personnalités.

Le complexe sportif doit être doté de 5 vestiaires aux normes, immédiatement à proximité du stade des finales dont :

- un vestiaire d'espace convenable pour les arbitres,
- quatre vestiaires avec une salle de douche séparée pour chacune des équipes finalistes.

Le complexe devra, le jour des finales, être équipé d'une sonorisation et d'un micro HF audible sur l'ensemble de la surface dédiée à l'événement. L'animation sera assurée par une personne validée par le District (speaker), avec la mise à disposition d'un podium de 10 m<sup>2</sup> (environ), au cas où l'installation de la sonorisation ne puisse se faire dans la tribune.

Le club organisateur doit mettre à disposition deux bancs de touche couvert pour chacune des 2 équipes finalistes et un banc de touche pour les délégués du terrain.

Le club organisateur doit mettre à disposition une table ou un support quelconque permettant de recevoir et de disposer les trophées et récompenses destinés à la finale en cours.

- **Les obligations du club organisateur**

**Buvette :**

Mise à disposition d'une ou plusieurs buvette(s) organisée(s) et gérée(s) par le club.  
Mise à disposition de boissons à chaque équipe et aux arbitres (1 pack d'eau par équipe).  
Prise en charge des collations d'après-match pour les équipes présentes, ainsi qu'aux arbitres et délégués.  
L'organisation d'un cocktail d'après-match, sur invitation, sera à la charge du club organisateur.

**Accès :**

Il faut prévoir un seul accès au complexe ; s'il existe d'autres accès, ils devront tous être fermés pendant la manifestation. Un accès sécurisé, sous la responsabilité du club organisateur, doit être prévu pour la sécurité (Police/Pompiers).

**Délégués :**

Le club, recevant ou organisateur, devra désigner deux délégués avec brassard qui se tiendront entre la main courante et l'aire de jeu, près des arbitres assistants. Leur nom, prénom et adresse devront figurer sur la feuille de match. En cas de nécessité, l'arbitre ou le délégué officiel peut demander au club organisateur d'augmenter le nombre de délégués avec brassard.

**Billetterie**

Le District de la Loire se chargera de l'organisation des Finales des Coupes Loire masculine seniors et féminines seniors à 11.  
Chaque club finaliste devra mettre à disposition une personne pour gérer les entrées.  
Le District mettra à disposition de tous les clubs finalistes 20 entrées libres au delà des inscrits sur la feuille de match.  
Le club retenu pour l'organisation de l'évènement ne pourra demander de frais d'organisation, par contre toutes les recettes dans l'enceinte de son stade lui resteront en propre.

**Vestiaires :**

Mise à disposition d'une personne qui assurera en permanence l'ouverture, la fermeture (par clefs) et le contrôle de l'accès aux vestiaires, aux seuls joueurs, arbitres et officiels. A cet effet, des badges pourront mis à disposition pour les acteurs des finales, par le District de la Loire.

**Communication :**

Le club organisateur, avec l'accord du District, peut utiliser tous les supports qu'il souhaite pour ses partenaires et sponsors. Toutefois, il ne pourra pas communiquer, le jour des finales, pour un partenaire financier autre que le CREDIT AGRICOLE, partenaire officiel des coupes du District.  
Les journalistes-photographes présents devront obligatoirement porter une chasuble les identifiant, fournie par le club organisateur.

**Le Club Organisateur**

**Le District**

Lu et approuvé

• Questionnaire CLUB

CRITERES	OUI/NON
TERRAIN HOMOLOGUE - SYNTHETIQUE	
TERRAIN D'ECHAUFFEMENT - SYNTHETIQUE	
TERRAIN HOMOLOGUE - PELOUSE	
TERRAIN D'ECHAUFFEMENT - PELOUSE	
PARKING (200 places)	
QUATRE VESTIAIRES JOUEURS	
UN VESTIAIRE ARBITRE	
UNE SONORISATION	
UN BANC DE TOUCHE DELEGUES	
UNE OU PLUSIEURS BUVETTE(S)	
COCKTAIL OFFICIELS	
COLLATION APRES MATCH DES ACTEURS DES FINALES	
UN SUPPORT POUR RECOMPENSES	
UN LOCAL POUR LES RECOMPENSES	
RESSOURCES	NOM
RESPONSABLE DES VESTIAIRES	
DELEGUE AU TERRAIN N° 1	
DELEGUE AU TERRAIN N°2	